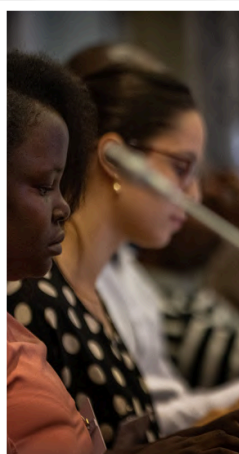


27^e Formation intensive sur le droit des réfugiés

du 23 juin au 4 juillet 2025

Profitez d'une session de formation spécialisée sous la direction des meilleurs experts en la matière. Un enseignement unique et sur-mesure, en français.



Format hybride

À Strasbourg ou en visioconférence



Pour toute question relative à la formation, merci de nous contacter à l'adresse suivante : elsa.zimmer@iidh.org



OBJECTIF

Cette session de formation intensive a pour objectif l'étude approfondie du droit international des réfugiés sous la direction d'experts de haut niveau. Les cours sont assurés par des praticiens de terrain travaillant au sein du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies ainsi que par des intervenants universitaires.



PUBLIC VISÉ

La formation est une session d'approfondissement destinée aux personnes disposant déjà de connaissances en droit international des droits de l'homme et/ou en droit des réfugiés, et en particulier aux :

- ➔ Membres de professions juridiques et de toute autre profession confrontée aux droits de l'homme
- ➔ Fonctionnaires nationaux et internationaux
- ➔ Membres d'organisations non gouvernementales
- ➔ Enseignants et Chercheurs
- ➔ Étudiants de Master



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne uniquement : www.iidh.org/produit/27eme-formation-intensive-sur-le-droit-des-refugies-2025

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : elsa.zimmer@iidh.org



TARIFS

EN PRÉSENTIEL : 900 €

Remise early bird : 750 € en cas de paiement avant le 13/04/2025

Inclus exclusivement dans la formule présentielle :

- Exercice de simulation de juridiction et travail de groupe
- Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

EN VISIOCONFERENCE : 250 €

Remise early bird : 225 € en cas de paiement avant le 13/04/2025

Ces tarifs incluent 100 euros de frais de dossier, non remboursables (cf. conditions d'annulation ci-dessous).



MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué dès **réception d'une notification automatique** qui sera adressée par courriel. **Le paiement des frais d'inscription s'effectue uniquement par carte bancaire ou PAYPAL en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.**

En cas de difficultés pour régler vos frais d'inscriptions en ligne, merci de nous contacter afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement.



ORGANISME CERTIFIÉ



Depuis juin 2022, la Fondation René Cassin est détentrice du label **QUALIOPI** pour ses activités de formation suite à un audit mené par l'**APAVE**, organisme agréé. Ainsi, **la 27ème formation intensive sur le droit des réfugiés est maintenant accessible aux financements délivrés par les opérateurs de compétence (OPCO)**. Pour utiliser vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Fondation René Cassin accorde **un nombre limité d'aides financières aux participants en présentiel uniquement** qui peuvent couvrir les dépenses suivantes :

- Tout ou partie des **frais d'inscription** à la formation,
- **Frais d'hébergement**
- Aide aux **frais de déplacement** d'un montant de 750€ maximum (aide versée uniquement à l'arrivée en France, les participants doivent pouvoir avancer les sommes nécessaires à leur déplacement)

La demande doit être faite lors de l'inscription sur le site de la Fondation et doit être impérativement accompagnée de tous les justificatifs nécessaires :

- **CV,**
- **Copie du diplôme ou justificatif d'inscription à l'université,**
- **Lettre de motivation,**
- **Deux lettres de recommandation**

L'examen des demandes d'aide financière est effectué conjointement par la Fondation René Cassin et le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies. Le ou la participant(e) sera informé(e) par courriel du résultat de sa demande.

En raison du nombre limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.



DATES À RETENIR

**Date limite
de demande
d'aide financière**

**31 mars
2025**
à 23h59
(GMT +02h00)

**Date limite pour
bénéficiaire des
tarifs "early birds"**

**13 avril
2025**
à 23h59
(GMT +02h00).

**Date limite
d'inscription
et de paiement**

**1er juin
2025**
à 23h59
(GMT +02h00)



CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation pour non-délivrance de visa, les frais d'inscription et d'hébergement sont remboursables déduction faite de la somme de 100 euros correspondant aux frais de gestion de dossier, sur présentation d'un justificatif des autorités consulaires confirmant le refus de visa uniquement.

Cette demande doit être faite au plus tard le **6 juillet 2025 à 23h59 (GMT +02h00)**. A noter que le remboursement peut prendre jusqu'à deux mois.



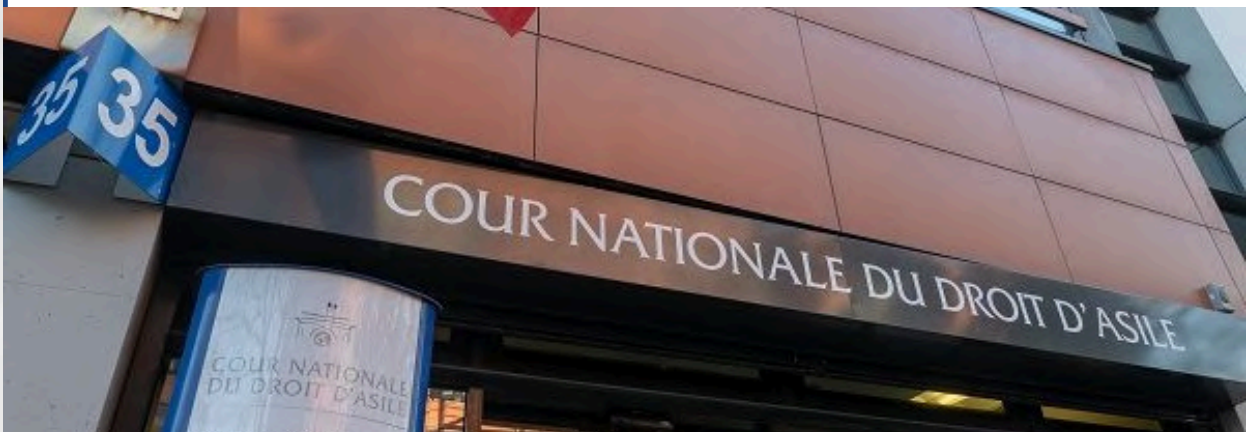
VISITE DE LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

La Cour nationale du droit d'asile est la **juridiction administrative française chargée de l'examen des demandes d'asile qui ont été rejetées par l'administration.**

A l'issue de la formation, le **lundi 7 juillet 2025**, une **visite de la Cour nationale du droit d'asile** (*située proche de Paris, 35 rue Cuvier, 93100 Montreuil*) sera organisée pour les participants qui le souhaitent. Celle-ci se tiendra sur une demi-journée et sera encadrée par un représentant du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies.

La visite est **gratuite et optionnelle.**

Les frais de transport et d'hébergement à Paris (ou environs) sont à charge des participants. Ceux-ci peuvent s'organiser en amont pour y assister, notamment lors du choix de la date de leur vol retour.



35 Rue Cuvier, 93100 Montreuil



VOYAGE ET VISA

Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un visa Schengen court séjour imposées par les autorités consulaires (Informations complémentaires sur le site France Visas <https://france-visas.gouv.fr/>)

Il convient de vérifier votre **admissibilité** pour l'obtention d'un visa avant de procéder à votre inscription à cette formation. Les délais de traitement de dossier pouvant prendre jusqu'à trois mois, il est recommandé de déposer votre demande de rendez pour l'obtention de votre visa dès que possible. **Nous vous recommandons de payer vos frais d'inscription très rapidement afin d'obtenir votre lettre d'admission qui vous sera nécessaire à l'examen de votre demande d'obtention de visa.**

La Fondation ne garantit pas la délivrance de votre visa et ne peut en aucun cas intervenir dans la procédure d'obtention de celui-ci.

Les frais de visa et de voyage sont intégralement à la charge du participant.

Il est fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France. En aucun cas, la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation.



VISIOCONFÉRENCE

Retransmission en direct

Emploi du temps établi sur le fuseau horaire France (UTC+1)

Mise à disposition en REPLAY, à J+2.

La date de l'évaluation finale sera transmise ultérieurement et tiendra compte de ce décalage.

Les éléments suivants ne sont pas inclus dans la formule en visioconférence :

- ➔ Exercice de simulation de juridiction
- ➔ Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

La Fondation René Cassin décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'auditeur de se connecter à distance.



ÉVALUATION

Questionnaire à choix multiple portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements

Pour la formation en distanciel, le test aura lieu en différé et à distance le vendredi 11 juillet 2025 à 10h00.



HÉBERGEMENT

Hébergement en formule économique au sein de la Résidence Universitaire CROUS Paul Appell, en chambre individuelle avec salle de bain privative sans petit déjeuner pour un montant de 450 € pour 14 nuitées du 22 juin au 6 juillet 2025.

Distance du lieu des cours : 15 minutes à pied.

L'annulation d'une réservation d'hébergement est possible jusqu'au 25 mai 2025 uniquement.

Chaque participant est également libre de rechercher à titre individuel un logement par ses propres moyens.

Office de tourisme de Strasbourg : <https://www.visitstrasbourg.fr/>

Location d'hébergement : <https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>



RESTAURATION

Les déjeuners et pauses-café sont offerts lors des jours de formation.
Les dîners et repas du week-end sont à la charge des participants.



SITUATION D'HANDICAP

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.



RÉFÉRENTE HANDICAP

N'hésitez pas à joindre Mme Valérie BAUD-CANAU
(valerie.candau@iidh.org)

Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.



CONTACT

Pour toutes questions relatives à la formation, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

elsa.zimmer@iidh.org



EN LIGNE

Notre site internet : <http://www.iidh.org>



Fondation René Cassin -
Institut international des
droits de l'homme



@fondationrenecassin



@FondationReneCassin



@IIDHStrasbourg

“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité...”

